

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 707253 NB Inc.	Numéro de permis 2019573	Date d'inspection Le 21 février 2024	
Nom de l'établissement Au pays des merveilles		Numéro de téléphone (506) 532-9536	
Adresse 162 chemin Cormier Village Grand-Barachois NB E4P 7A4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite;	12(0.1)(a)(i-iii)	21 févr. 2024	21 févr. 2024
Commentaires : La vérification de casier judiciaire/vérification des antécédents de l'exploitante est expirée. L'exploitante est immédiatement avisée et place une copie à date dans le dossier. La lacune est maintenant conforme.			
12(1) L'exploitant d'un établissement agréé obtient une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et une vérification auprès du ministère du Développement social au moins tous les cinq ans.	12(1)	21 févr. 2024	21 févr. 2024
Commentaires : La vérification de casier judiciaire/vérification des antécédents de l'exploitante est expirée. L'exploitante est immédiatement avisée et place une copie à date dans le dossier. La lacune est maintenant conforme.			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	06 mars 2024	
Commentaires : La vérification du ministère du Développement social est expirée dans un dossier d'une personne associée. L'opératrice doit s'assurer que la vérification du ministère du Développement social est faite tous les 5 ans et que le dossier est à jour.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : d) les dossiers des personnes associées, lesquelles renferment : (ii) la vérification auprès du ministère du Développement social.	24(1)(d)(ii)	06 mars 2024	
Commentaires : La vérification du ministère du Développement social est expirée dans un dossier d'une personne associée. L'opératrice doit s'assurer que la vérification du ministère du Développement social est faite tous les 5 ans et que le dossier est à jour.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	21 févr. 2024	21 févr. 2024
Commentaires : Une bouteille de déodorant est placée sur une étagère basse. L'éducatrice est immédiatement avisée et place la bouteille de déodorant avec les produits toxiques sous clés. La lacune est maintenant conforme.			

#### Commentaires généraux

Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer librement à l'intérieur, l'extérieur, la collation, le dîner et la sieste.

En raison de la neige, l'inspectrice n'a pas été en mesure de faire la vérification de la surface protectrice dans le parc extérieur.

Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.

original signé par  
Tina Richard Tardif

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 février 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Christine Gallant

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 février 2024

\_\_\_\_\_  
Date